

RA 2023

1

Contrat de ville de Lourdes

Rapport

POLITIQUE DE LA VILLE

2023



CADRE GENERAL



La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'Etat et des collectivités l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les nouveaux Contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement, de façon adaptée et le cas échéant, renforcée, les politiques publiques déployées par les partenaires du contrat.

Dans sa rédaction issue de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'article L. 1111-2 et l'article L.1811.2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un « *débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'EPCI et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.* » Les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur le projet de rapport.

Le contenu de ce rapport a été précisé par le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

Le présent rapport « Politique de la ville » 2023 du Contrat de ville de Lourdes a pour objet de consolider les éléments de bilan de l'action des collectivités locales, de l'Etat et du GIP Politique de la Ville, en faveur des quartiers prioritaires, dans l'objectif de favoriser une meilleure analyse et prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires.

Il convient de rappeler quelques éléments de contexte local.

Deux Contrats de ville ont été signés le 26 juin 2015 dans le département des Hautes-Pyrénées (renovés en juin 2019) :

- Le Contrat de ville du Grand Tarbes,
- Le Contrat de ville de Lourdes.

Ils sont pilotés en 2023 par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), créée au 1^{er} janvier 2017.

La mise en œuvre est assurée par un Groupement d'intérêt public (GIP), qui réunit les partenaires suivants :

- l'État, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, la CATLP : partenaires financeurs du GIP ;
- la CAF : partenaire avec voix consultative, qui mobilise des crédits de droit commun en fonction des actions.

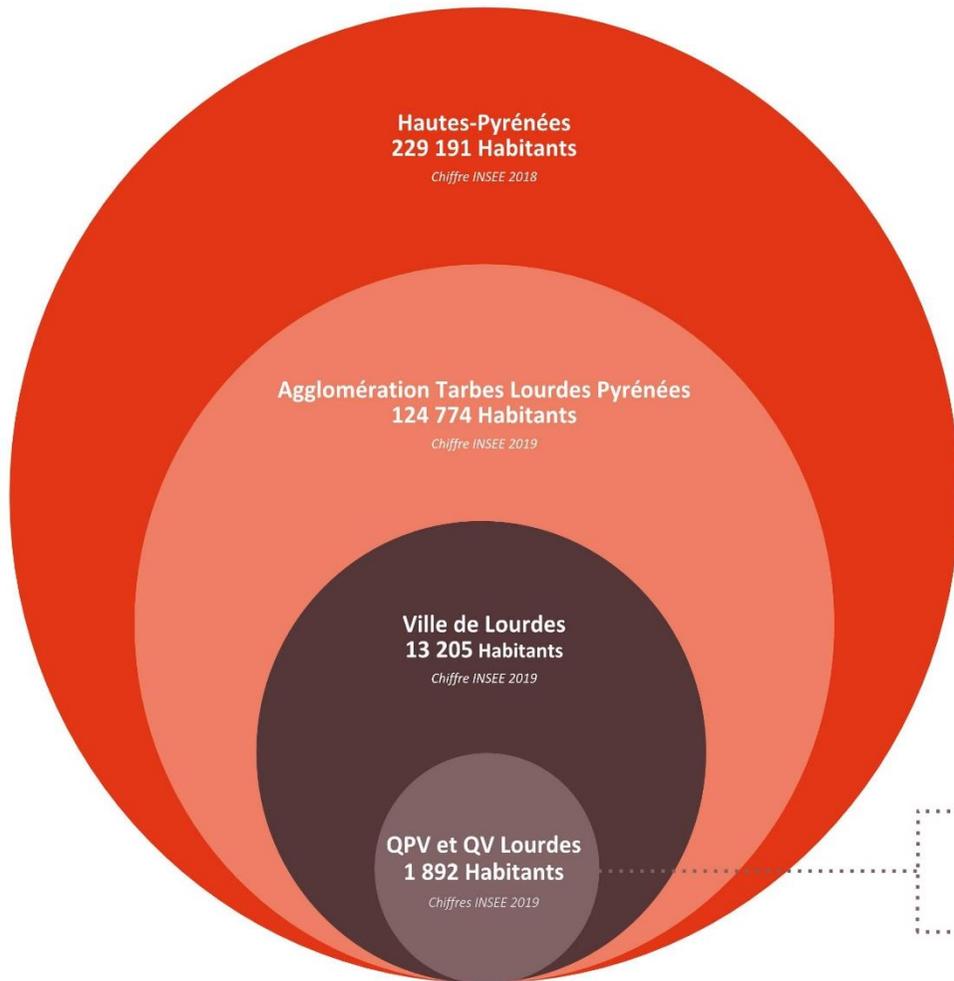
La nouvelle géographie prioritaire a été redéfinie par la loi du 21 février 2014 précitée selon les critères suivants.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont situés en territoire urbain, et caractérisés par deux éléments : un nombre minimal d'habitants et un « écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants » (critère unique), défini par rapport au territoire national d'une part, et à l'unité urbaine d'autre part.

Au vu de ces critères, la géographie prioritaire du Contrat de ville du Lourdes est la suivante :

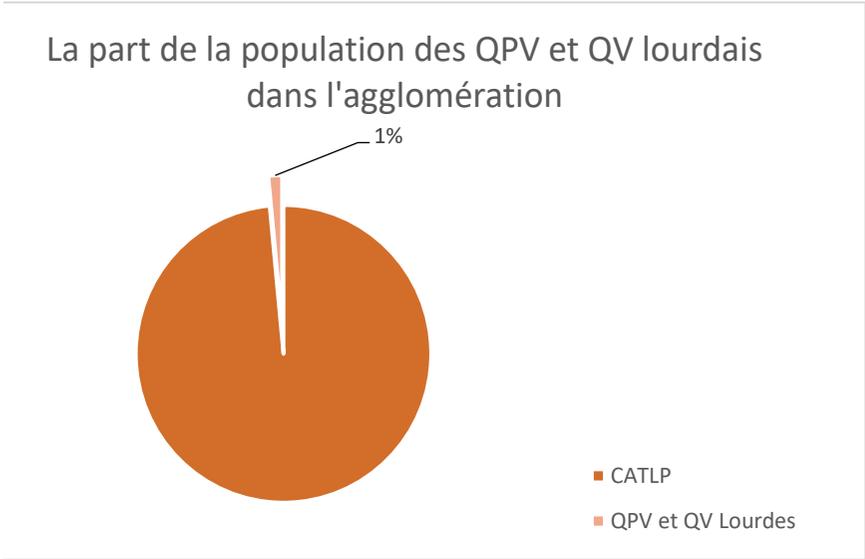
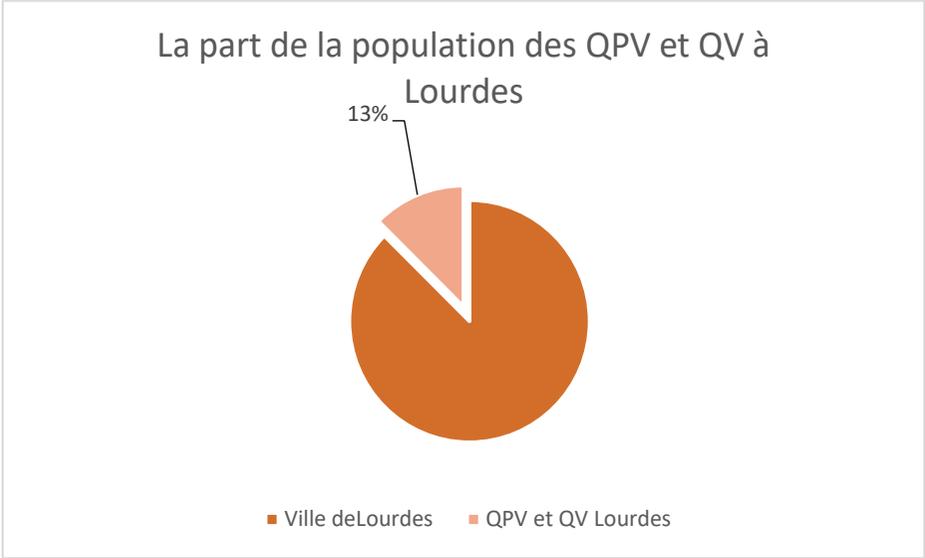
- 1 quartier prioritaire (QPV), Ophite : la population de ce QPV est de 966 habitants en 2019, soit 6,1% de la population de Lourdes ;
- 1 quartier de veille, Grand Lannedarré, comprenant les quartiers de Lannedarré, Astazou, Turon de Gloire et Biscaye.





QPV Ophite
866 hab
Chiffre INSEE 2019

QV Grand Lannedarré
1 026 hab
Chiffre CNAF 2017



LE MOT DE LA PRESIDENTE



Un contrat de ville toujours en mouvement !

Comme vous le lirez dans ce nouveau rapport d'activités, 2023 n'a pas dérogé à la règle.

Tout d'abord à travers un soutien toujours aussi fort aux associations et aux partenaires qui a permis de mettre en place des actions, des projets, de l'accompagnement, du concret. C'est tout ce qui fait vivre ce contrat de ville, la dynamique enclenchée il y a plus de 20 ans perdure et elle doit continuer !

Une centaine d'actions a ainsi été soutenue sur l'ensemble des quartiers de la politique de la ville. C'est le fruit d'un partenariat efficace et d'acteurs engagés. Il y a eu aussi ce temps nécessaire, mené en 2022 et 2023, autour de l'évaluation du contrat de ville.

Je veux ici remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont pris part à ce travail de réflexion, d'échange, d'expertise, de bilan qui a permis de poser les bases d'une nouvelle contractualisation.

2023 c'est avant tout un travail sans relâche autour de l'écriture du nouveau contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagement quartiers 2030.

Une large concertation a été menée, sur l'ensemble des thématiques que chacun de vous connaît : l'emploi, la santé, la parentalité, l'éducation...

De nouveaux objectifs ont été définis et un plan d'actions, thématique et territorialisé, sera bientôt dévoilé. L'ambition renouvelée, autour de ce document-cadre, autour du GIP Politique de la ville, nous conforte dans notre rôle et nos missions.

Nous continuerons à œuvrer, croyez-le, au service des habitants des quartiers prioritaires.

Bonne lecture et à très bientôt !

SOMMAIRE

1 - ANALYSE TRANSVERSALE

1.1	Inscription dans le projet de territoire	p.5
1.2	Approche intégrée	p.6
1.3	Mode de gouvernance	p.7
1.4	Ingénierie	p.8
1.5	Modalités de participation des habitants	p.9

2 - ANALYSE ET BILAN DE L'ACTION MENEÉ EN 2022

2.1	Maintien du quartier Ophite dans le géographie prioritaire	p.10
2.2	Bilan par thématique des actions menées	p.14
2.3	Bilan financier	p.28
2.4	Perspectives 2024	p.31

3 - PACTE FINANCIER ET FISCAL

p.34

4 - MODALITES D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

p.35

« Le GIP est un Groupement d'Intérêt Public. Il permet de mettre en commun les initiatives des secteurs public et privé en donnant les moyens pour leur mise en œuvre. Par un appel à projet, il soutient notamment les actions des associations assurant le lien social dans les quartiers. »

Martine Cazade – Présidente de l'association Ophite s'amuse

1 - ANALYSE TRANSVERSALE

Le rapport Politique de la ville permet à la collectivité de rendre compte de son action en faveur des QPV, mais aussi du quartier de veille, au regard des objectifs généraux de la politique de la ville et des objectifs spécifiques identifiés dans le contrat de ville.

1.1) Inscription dans le projet de territoire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que le Contrat de ville soit adossé au projet de territoire. Il s'agit en effet de conférer un caractère stratégique et structurant à l'action déployée en faveur des territoires prioritaires et d'identifier l'ensemble des ressources, à l'échelle intercommunale susceptibles de répondre aux problématiques particulières identifiées dans ces quartiers.

Une nouvelle agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été créée depuis le 1^{er} janvier 2017. Le projet de territoire a été repensé à l'échelle de ce nouveau territoire par les élus. Il a donné lieu à l'élaboration d'un projet politique, validé lors du Conseil communautaire du 30 novembre 2017. L'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a impulsé une réflexion sur l'élaboration d'un PLUI voire d'un SCOT intégrant les différentes politiques publiques telles que l'habitat, l'environnement, l'aménagement du territoire, les équipements culturels et sportifs, etc... La politique de la ville contribuera à alimenter cette démarche dans le cadre de sa compétence.



des Contrats de ville, les associations, les entreprises signataires du PAQTE et les membres des six conseils citoyens. Ils résultent d'une collecte de données quantitatives et qualitatives d'échanges lors de groupes de travail multiples. Plus de **300 contributions** ont ainsi été recueillies. **La Matinale de la politique de la ville**, organisée le samedi 9 février 2019, a constitué un des temps forts de cette rénovation des contrats de ville, avec plus de 150 participants.

1.2) Approche intégrée

Les nouveaux Contrats de ville doivent favoriser la bonne articulation entre les volets «cohésion sociale», «renouvellement urbain et cadre de vie» et «emploi et développement économique».

L'approche intégrée du territoire s'est basée en premier lieu sur les orientations nationales de la politique de la ville. Une circulaire du Premier ministre, datée du 22 janvier 2019, définit le cadre de déclinaison des mesures précisées dans la feuille de route de la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018.

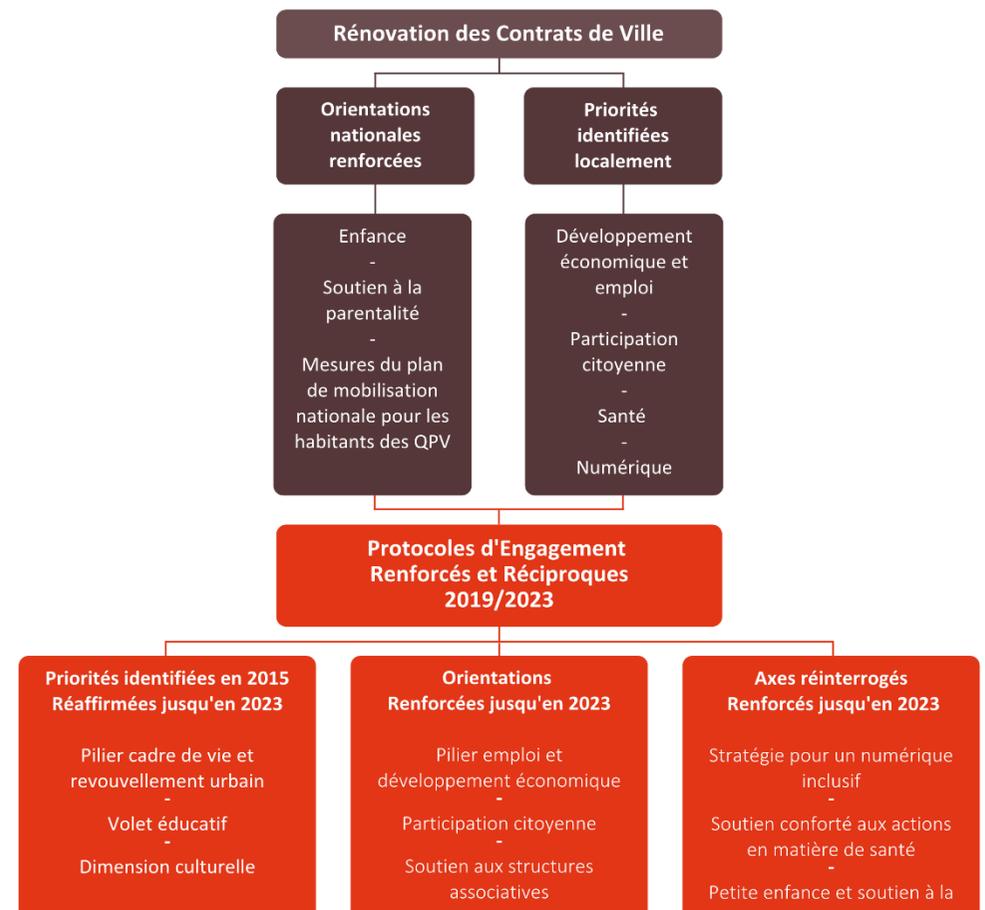
Cette déclinaison se traduit par la **rénovation des Contrats de ville**, prolongés jusqu'en 2022 par la loi de finances de 2019 : elle prend la forme d'un **Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville (PERR), pour la période 2019 / 2023**. Ce travail a été réalisé dans les temps impartis par la circulaire, le Conseil d'administration du GIP Politique de la ville ayant approuvé par délibération en date du 24 juin 2019 :

- le « Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2023 », qui tient lieu d'avenant n°2 au Contrat de ville du Grand Tarbes ;
- le « Protocole d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2023 », qui tient lieu d'avenant n°1 au Contrat de ville de Lourdes

Ces PERR s'appuient sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes, ciblée localement autour de l'emploi et de la participation des habitants. Ils sont la concrétisation d'un travail partenarial mené de septembre 2018 à juin 2019, associant les partenaires institutionnels signataires

Ce travail partenarial et participatif a permis d'actualiser la stratégie globale en matière de politique de la ville, en articulant les moyens d'actions de l'ensemble des partenaires mobilisés sur les quartiers.

La loi du 30 Décembre 2022 des finances pour 2023, proroge la durée des contrats de ville jusqu'au 31 Décembre 2023.



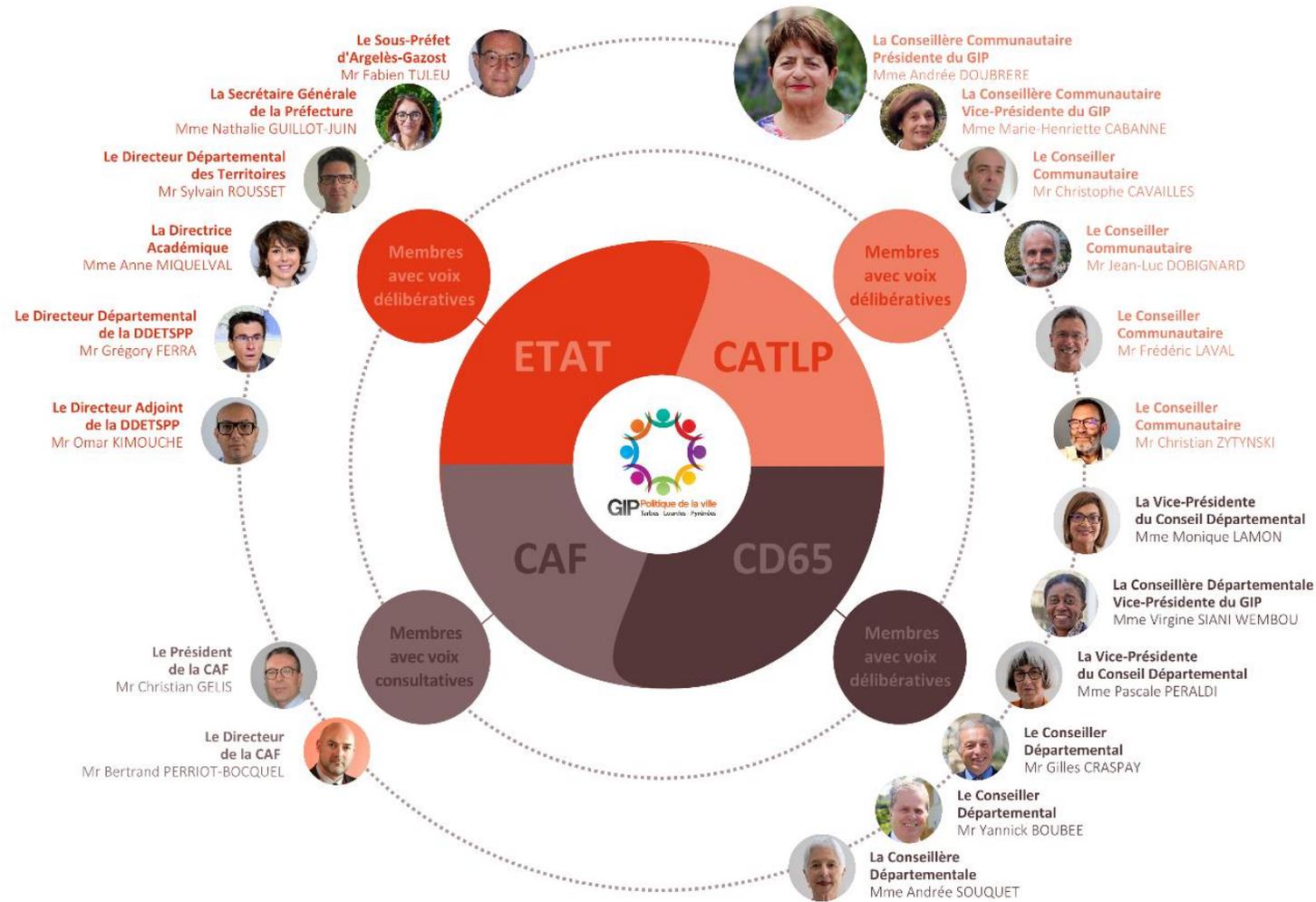
1.3) Mode de gouvernance

Le **mode de gouvernance** choisi sur le territoire contribue fortement à privilégier cette approche globale.

Le **GIP**, composé de l'Etat, de la Communauté d'agglomération TLP, du Conseil départemental et de la CAF, a été consolidé dans son rôle. Les partenaires partagent et définissent la stratégie d'ensemble. Ils mutualisent les moyens d'intervention sur les quartiers et lancent un appel à projet commun afin de retenir les actions pertinentes au regard des orientations. La CAF est intégrée depuis 2015 dans le GIP, signe de la mobilisation renforcée du droit commun.

Depuis 2018, ce partenariat a encore été renforcé : **une convention « culture et politique de la ville » a été signée pour la période 2018 / 2020 entre la DRAC, le GIP Politique de la ville TLP et les collectivités locales, et prolongée par voie d'avenant jusqu'au terme des Contrats de ville fin 2023.** A titre expérimental et de manière innovante, la DRAC délègue ces crédits d'intervention en matière de politique de la ville au GIP dans le cadre d'un appel à projet commun « culture et politique de la ville », ce qui permet de renforcer la cohérence des interventions et de fédérer les partenaires.

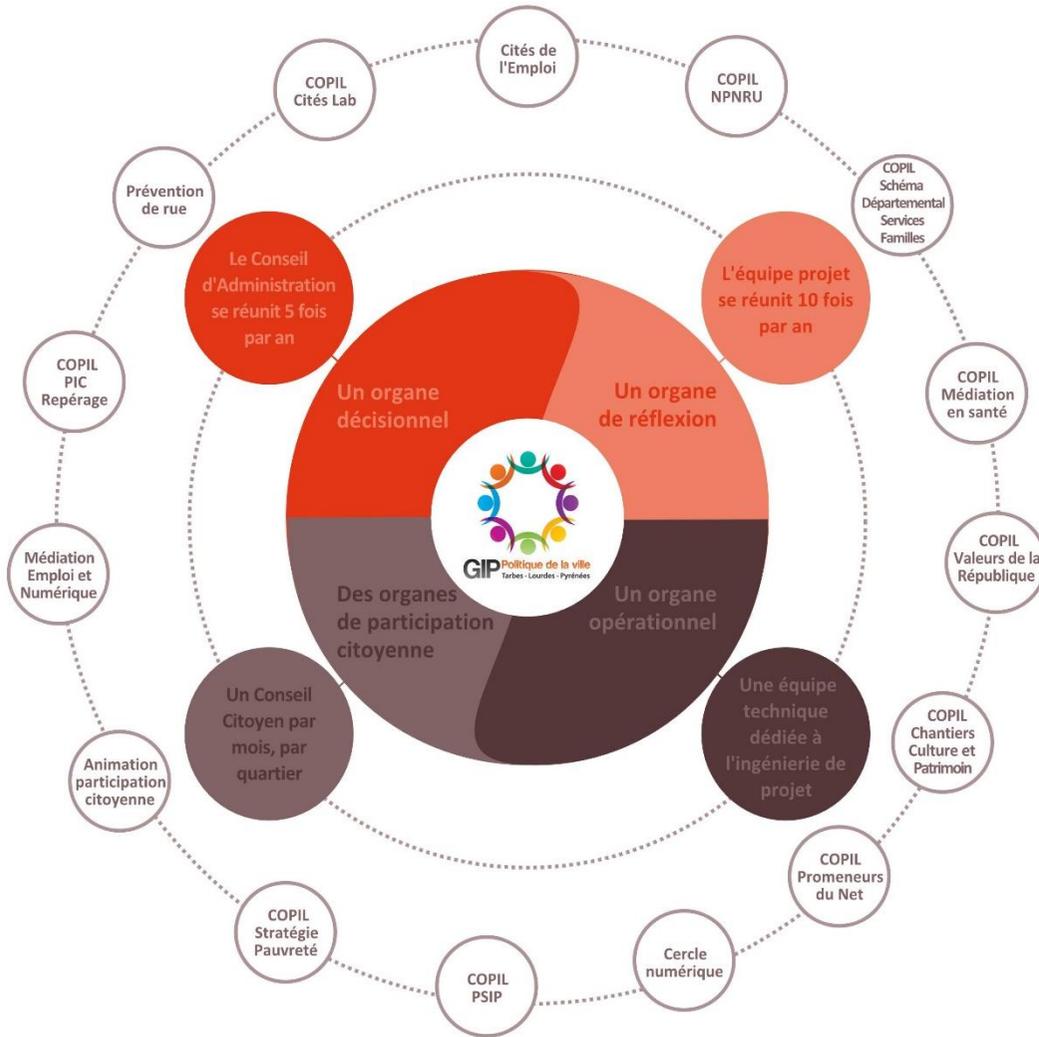
A noter également que **les partenaires de l'emploi, réunis dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), dédié à la politique de la ville et animé par l'Etat**, donnent leur avis à titre consultatif sur les projets déposés sur le volet emploi



du Contrat de ville, dans un souci de complémentarité entre les actions de droit commun et la politique de la ville.

1.4) Ingénierie

Le GIP assure la mise en œuvre des Contrats de ville. L'équipe technique est composée en 2023 de 8 personnes, 3.5 sur des missions d'ingénierie/appui et 4.5 sur des missions opérationnelles ou projets spécifiques.



Il est important de noter que deux missions opérationnelles ont été créées en 2020 (Cités de l'emploi et poste d'éducatrice de rue sur Tarbes Est), dans le cadre d'un travail partenarial. Des aides spécifiques viennent en cofinancement sur l'ingénierie : Etat (deux postes adultes-relais, stratégie pauvreté), CAF et bailleurs sociaux (OPH 65, SEMI, ICF Atlantique) soit environ 100 000 €.

Par ailleurs, une équipe projet politique de la ville a été créée en 2015 pour suivre le nouveau Contrat de ville. Elle réunit mensuellement (soit 10 réunions en 2023), à l'initiative du GIP, les partenaires institutionnels (Etat, Conseil départemental, CATLP, villes de Tarbes, de Lourdes et d'Aureilhan, CAF) et travaille de concert sur toutes les thématiques (rénovation des contrats de ville, convention d'abattement de TFPB, conseils citoyens, point par quartier, mobilisation du droit commun...).

L'équipe projet est la cheville ouvrière de cette approche intégrée, qui s'appuie sur une implication forte de chacun des référents politiques de la ville.

1.5) Modalités de participation des habitants

Autre évolution significative de ce contrat, **les habitants sont associés de manière systématique à la vie du Contrat de ville**, dans un objectif de co-construction.

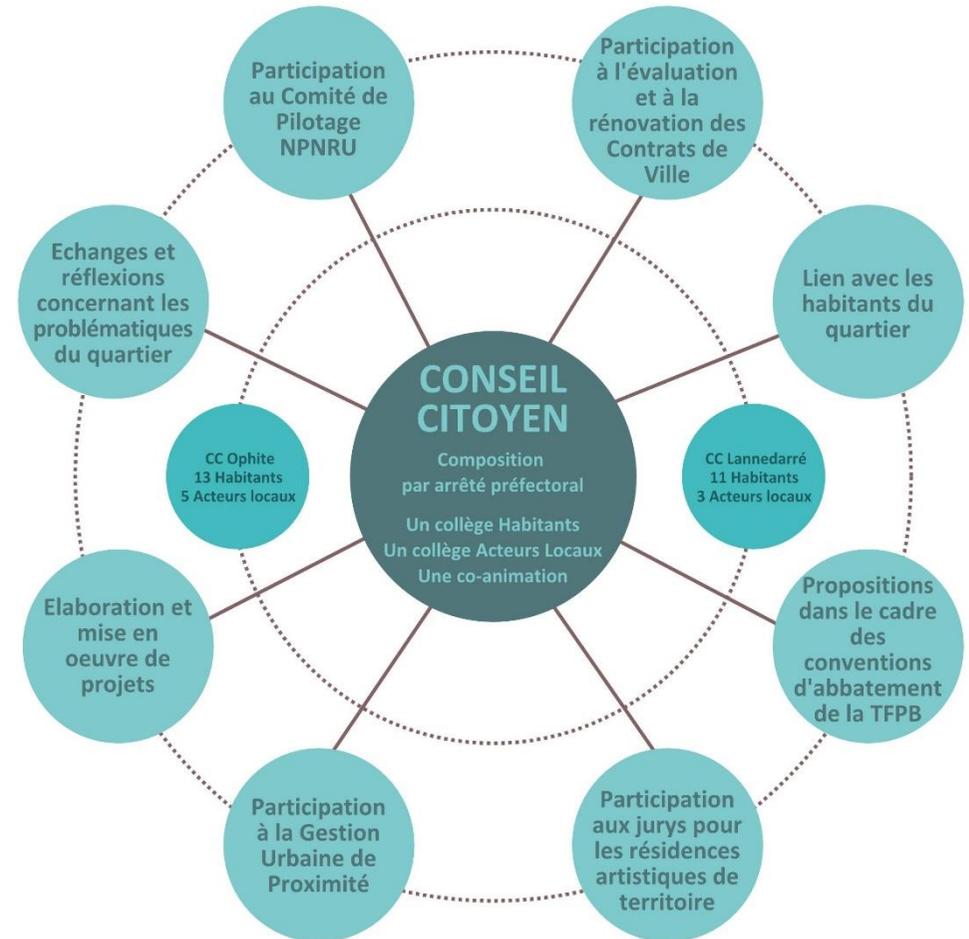
Instance obligatoire de par la loi de 2014, les conseils citoyens sont un des outils de démocratie participative mobilisés sur Tarbes. Après avoir accordé un temps suffisant de maturation et de stabilisation aux différents conseils citoyens, **un arrêté préfectoral de composition et de fonctionnement a été pris le 17 février 2017**, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 21 février 2014, pour fixer la composition de chaque conseil citoyen, la durée du mandat des membres des conseils citoyens et les modalités de remplacement des membres démissionnaires. Ils comptent au total 121 personnes (habitants et acteurs associatifs). Cet arrêté a été réactualisé en Novembre 2021. Les Conseils Citoyens comptent désormais 49 habitants et 21 associations.

4 conseils citoyens ont été créés et fonctionnent depuis sept ans : Laubadère, Solazur / Debussy, Mouysset / Val d'Adour et Ormeau Bel Air. Instances autonomes dans leur fonctionnement, ils sont fortement reliés au contrat de ville. Ils ont pu tous, chacun à leur manière et à leur rythme, progresser dans l'écoute et l'échange, la construction d'une parole commune, la connaissance de leur ville et des institutions. Leur contribution est précieuse pour être au plus près du terrain.

Au vu notamment de leur expertise d'usage de leur quartier, ils constituent désormais des acteurs incontournables de la politique de ville, qui souhaitent co-construire aux côtés des élus et des autres partenaires. Ils apportent un point de vue complémentaire à d'autres outils existants, en particulier les conseils de quartier mis en place par la ville de Tarbes, ou d'autres démarches participatives menées sur le territoire (exemple de l'EPIC : Espace Public d'Initiatives Citoyennes porté par le Conseil Départemental). L'organisation d'une journée inter-conseils citoyens le 16 septembre 2017, à leur initiative, afin de favoriser les échanges d'idées et de bonnes pratiques, a marqué une première étape.

Les dispositions législatives précisent que « *les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.* »

Un soutien technique et financier des projets qu'ils ont initiés a été apporté en 2023 par **le Fonds de participation des habitants**. Créé en 2017, il est cofinancé par le GIP, la CAF et l'OPH 65.



2 - ANALYSE ET BILAN DE L'ACTION MENEÉ EN 2023

2.1) Maintien du quartier Ophite dans la géographie prioritaire

A l'occasion des travaux relatifs à la structuration du Contrat de Ville Engagements quartiers 2030, un travail a été engagé permettant de maintenir le quartier Ophite au sein de la géographie prioritaire dans une trajectoire de sortie de la politique de la ville.

Le QPV de l'Ophite connaît une baisse de sa population qui s'explique par le démarrage du NPNRU. Les îlots de relogements en R+1 seront livrés en plusieurs tranches durant la phase 2024-2030. Pour autant, les difficultés restent entières pour bon nombre d'habitants résidant sur le quartier depuis plusieurs décennies. Elles ont pu être accentuées par l'impact de la crise sanitaire, qui a fragilisé les personnes les plus vulnérables tout en marquant profondément la commune de Lourdes.



En réponse aux effets de la crise, le Plan Avenir Lourdes (PAL), sur lequel l'Etat et les partenaires collectivités engagées (Région Occitanie, Département, communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, commune de Lourdes) jusqu'en 2030, porte une stratégie ambitieuse



dans lequel s'inscrit notamment le NPNRU, visant à transformer la ville en profondeur : son image urbaine et son attractivité.

Le processus de démolition engagé dans le cadre du NPNRU sera progressivement accéléré au rythme des phases successives de relogement des habitants dans d'autres secteurs de la commune de Lourdes. L'année 2030 marquera la disparition totale du quartier de l'Ophite et coïncidera avec la fin du contrat de ville en cours.

D'ici-là, le maintien de ce quartier dans la géographie prioritaire permet de poursuivre l'accompagnement réalisé jusqu'à présent par l'Etat et ses partenaires pour assurer cette sortie positive vers le droit commun.

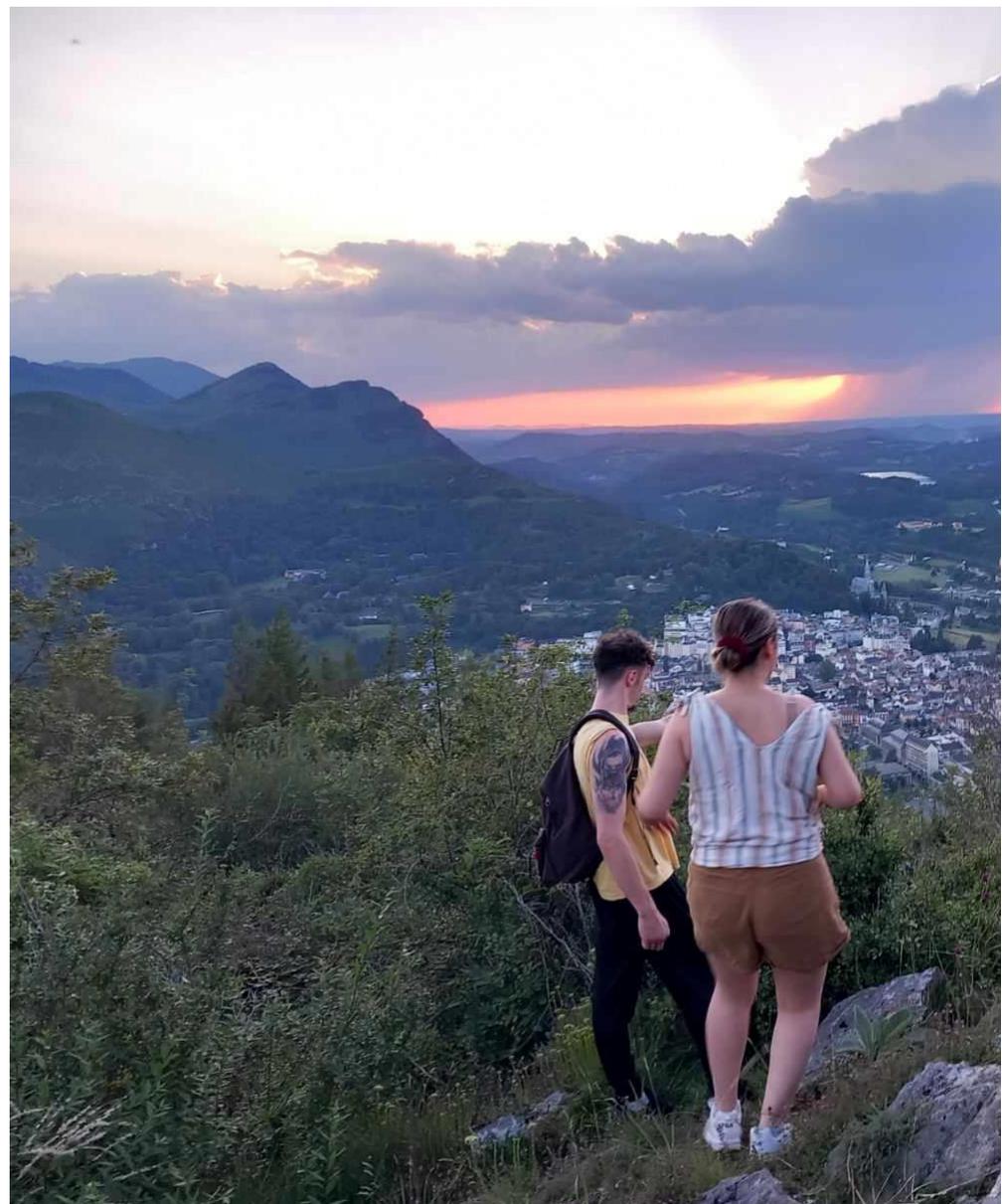
En mobilisant notamment les leviers d'emploi, d'insertion (15h/RSA), l'objectif est que la sortie du quartier de l'Ophite s'accompagne d'une sortie positive vers l'emploi.

La période 2024-2030 conduira à renforcer l'accompagnement humain et financier que permet la politique de la ville, assuré par le GIP, mutualisateur de stratégie et de financement, et par la commune de Lourdes, pour préparer les habitants du QPV à leur installation dans d'autres quartiers de la ville et pour les accompagner dans l'appropriation de leur nouvel environnement, pour que le relogement soit une étape de vie positive pour eux.

Certains habitants de l'Ophite seront relogés à titre provisoire, dans l'attente de la construction des programmes neufs prévus pour le relogement, ou à plus long terme, s'ils le souhaitent, au sein d'un des quartiers de L'IRIS Lannedarré, ancien quartier de veille active.

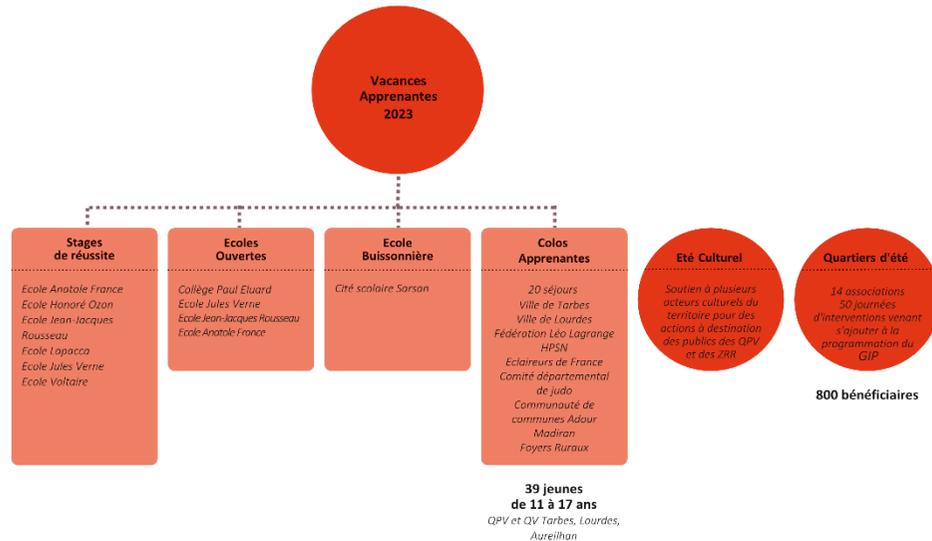
Des preuves tangibles de l'avancée positive de cet accompagnement vers le droit commun pourront utilement être apportées en 2027, date à laquelle le contrat de ville sera évalué afin d'ajuster les choix effectués.

À terme, l'attractivité de Lourdes, améliorée grâce aux effets du PAL, sera renforcée par la sortie effective de la politique de la ville.



2.1.2) Des dispositifs d'Etat renouvelés en 2023

Un travail partenarial essentiel à la coordination des dispositifs



La stratégie départementale liée au plan « Quartiers d'été » a été déployée de manière partenariale dans les QPV en juillet et en août 2023. Cette stratégie visait à proposer un été éducatif et ludique, avec des propositions variées et de qualité aux familles ne partant pas en vacances, à soutenir les structures associatives fragilisées par la crise et à lutter contre les incivilités en évitant le désœuvrement.

Le travail mené avec l'ensemble des partenaires a permis d'enrichir l'offre existante déployée sur les quartiers par des actions complémentaires, en priorité sur le mois d'août, et sur les territoires qui accueillent le moins de propositions.

Le programme Quartier d'été

Le plan « Quartiers d'été », déployé en s'appuyant sur des financements spécifiques de l'Etat, a permis de proposer 50 journées d'interventions complémentaires à celles déjà programmées par le GIP.

Au total, près de 800 enfants, jeunes et familles ont bénéficié de ces actions estivales, dont le déploiement s'est appuyé sur une mobilisation rapide et coordonnée de tous les partenaires.

Il convient d'ajouter à ce bilan les propositions portées par l'Education Nationale (stages de réussite, écoles ouvertes, écoles ouvertes buissonnières) bénéficiant aux élèves de l'ensemble du département, dont ceux des QPV.



Le programme Vacances apprenantes

Ce sont sept établissements scolaires qui se sont investis en 2023 dans les dispositifs « Ecole ouverte », « Ecole buissonnière » et « Stages de réussite »

122 élèves Ecoles ouvertes Quartiers prioritaires de la Ville	Collège Paul Eluard Ecole Jean-Jacques Rousseau Ecole Jules Verne Ecole Anatole France
20 élèves Ecoles ouvertes buissonnières Quartiers prioritaires de la Ville	Cité scolaire de Sarsan (Lourdes)
194 élèves (Lourdes 51 et Tarbes 143) Stages de réussite	Ecole Anatole France Ecole Honoré Auzon Ecole Jean-Jacques Rousseau Ecole Lapacca Ecole Jules Verne Ecole Voltaire

Par ailleurs, le déploiement des colos apprenantes s'est principalement organisé autour de 20 séjours organisés par la ville de Tarbes, la ville de Lourdes, la fédération Léo Lagrange, HPSN, les PEP 64, les Eclaireurs de France, le Comité Départemental de judo, la Communauté de Communes Adour Madiran, les Foyers ruraux. Ce programme a touché 39 jeunes issus des QPV. Ces départs ont pu avoir lieu grâce au travail de partenariat et d'orientation mis en place avec les villes et le Conseil Départemental ainsi que l'ensemble des travailleurs sociaux intervenant sur le territoire de la CA TLP.



39 jeunes de 11 à 17 ans
domiciliés en QPV



20 séjours labellisés



Le dispositif Eté Culturel



Par ailleurs, la DRAC dans le cadre de « L'été culturel » a soutenu les acteurs culturels des Hautes-Pyrénées, avec une attention particulière portée afin que les actions proposées puissent toucher à la fois des publics issus des ainsi que des publics issus des ZRR.



2.1.3) Maintien d'une présence de proximité en faveur d'une veille sociale

La ville de Lourdes déploie une politique en direction des familles et de la jeunesse, mise en œuvre par le centre socio-culturel Lorda.

Equipement de proximité au service des lourdais, il bénéficie d'un agrément et d'un financement de la CAF : celui-ci a été renouvelé pour 4 ans, du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026. Il s'articule autour de 5 axes :

1. Proximité : aller vers, être visible, accueillir et informer les habitants ;
2. Participation : créer les conditions favorables à la participation et à l'engagement des habitants ;
3. Développement social local : accompagner l'inclusion de tous dans la vie sociale et culturelle locale et appuyer le développement de l'économie sociale et solidaire ;
4. Jeunesse : soutenir et accompagner les jeunes dans leurs initiatives, leurs projets et leur épanouissement ;
5. Famille : consolider le projet familles.

Afin de rendre plus lisible l'identité du centre social, une démarche participative a été menée au printemps 2023, associant les jeunes du club ados et l'équipe, permettant d'aboutir au nom suivant : centre socio-culturel Lorda. Le nom Lorda ancre le projet dans une dimension historique car il s'agit du nom occitan de Lourdes. L'acronyme (Lien social - Ouverture - Rencontre - Découverte - Accompagnement) décline le rôle dévolu au lieu aujourd'hui.

Le centre socio-culturel Lorda est une équipe qui agit au plus près du terrain avec 9 personnes (animateurs, éducateurs, médiateurs), intervenant sur trois espaces :

- en centre-ville au sein de l'espace Carmen Cazenave
- une antenne à l'Ophite (Maison du projet)
- une antenne à Lannedarré (Espace ressources) qui a ouvert au 1er janvier 2023

L'objectif est d'aller au plus près des habitants, de les rencontrer, de les écouter.



Parmi les projets menés en 2023, on peut citer

- 2 départs en séjour des jeunes (montagne et mer) ;
- 31 jeunes engagés auprès d'associations dans le cadre du projet Visa Junior ;
- une journée PSC1 pour les jeunes organisée par l'Info Jeunes avec la Croix Rouge
- le lancement d'Argent de poche ;
- le club Sciences et numérique, avec l'UDAF 65 et les Petits Débrouillards
- des ateliers cuisine parents / enfants ;
- des ateliers « un temps pour soi » autour du bien-être ;
- une conférence sur le numérique à destination des familles ;
- des ateliers couture pour les adultes sur l'Ophite ;
- des ateliers autour de la biodiversité sur Lannedarré



L'équipe au 31 décembre 2023 :

- Didier Nélien : directeur ;
- Sébastien Larralde : référent jeunesse ;
- Céline Lauron : référente jeunesse ;
- Géraldine Blayot : informatrice jeunesse et bureau des associations ;
- Matthieu Delestan : référent familles ;
- Marion Abadie : éducatrice de rue en lien avec le NPNRU ;
- Sarah Bouchaïb : médiatrice sociale ;
- David Forniès : médiateur social.

Une présence en cœur de quartier



Dans le cadre de son travail de proximité, le centre social assure une veille sociale sur les quartiers grâce à l'implication de deux médiateurs en convention Adulte-Relais. Cette action au plus près des habitants est enrichie par l'intervention volontariste d'autres médiateurs et médiatrices, œuvrant pour des structures institutionnelles et associatives impliquées dans la Politique de la Ville.

 <p>LOURDES Casés des Parents Maison de la Famille</p>	<p>Marion Abadie Educatrice de rue</p>	 <p>Mission Locale Hautes-Pyrénées Missions de la Ville</p>	<p>Ludovic Leroy PIC Repérage Truck des jeunes</p>
 <p>LOURDES Casés des Parents Maison de la Famille</p>	<p>David Forniès Médiateur social Adulte Relais</p>	 <p>GIP Médias de la Ville Tribune, Labores, Parents</p>	<p>Karine Titet Médiatrice Emploi et Numérique Adulte Relais</p>
 <p>LOURDES Casés des Parents Maison de la Famille</p>	<p>Sarah Bouchaïb Médiatrice sociale Adulte Relais</p>	 <p>DAN 507</p>	<p>Julie Commenge Médiatrice d'accès au numérique pédagogique Adulte Relais</p>
 <p>OPH 65 Le logement pour tous</p>	<p>Estelle Lima Médiatrice sociale Adulte Relais</p>	 <p>les petits débrouillards ÉQUIPE DE LAUS PIRÉNÉES</p>	<p>Stéphanie Rasquin Médiatrice sociale Adulte Relais</p>
 <p>l'Assurance Maladie MISES-PRÉVÉES</p>	<p>Marion Arette Médiatrice en santé</p>	 <p>les petits débrouillards ÉQUIPE DE LAUS PIRÉNÉES</p>	<p>Daniel Anère Médiateur d'accès au numérique Adulte Relais</p>

2.2) Bilan par thématique des actions menées

2.2.1) Cadre de vie et renouvellement urbain

NPNRU

L'année 2023 : préparation des grands chantiers de renouvellement



L'année 2023 a vu des avancées significatives dans le projet du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), qui a pour objectif la rénovation urbaine des quartiers de l'Ophite à Lourdes et de Bel-Air à Tarbes.

Le lancement de cette opération mobilise près de 80 millions d'euros à travers la signature de la convention pluriannuelle le 1er juillet 2021.

Lourdes



Sur le quartier de l'Ophite, à Lourdes, le rythme des constructions est régulier avec, début octobre, la pose de la première pierre du lotissement « Les Portes d'Espagne », situé en face de l'Ophite sur le boulevard d'Espagne et qui comportera 53 logements ainsi qu'une résidence senior de 31 places.

Le lancement de ce chantier, ainsi que la poursuite des travaux d'un précédent lotissement de 42 logements avenue Francis Lagardère, a été l'occasion de mettre en place les premières clauses sociales. À ce titre, près de 10.000 heures de travail ont déjà été réalisées par 17 bénéficiaires de cette clause.

Les livraisons de ces premiers logements sont prévues en 2024 et 2025.

L'année a également été marquée par le lancement, début juillet, d'une démarche sur la valorisation de la mémoire de l'Ophite. Un groupement de bureaux d'études a été retenu afin de travailler, d'une part, sur l'histoire et la mémoire

du quartier, et, d'autre part, sur l'accompagnement des habitants afin de se projeter plus facilement vers le futur et la ville de Lourdes.

Parallèlement, les démarches de gestion urbaine et sociales de proximité (GUSP) initiées sur les deux quartiers ont mené à un plus grand partage d'information et de mise en relation des acteurs sur l'année écoulée, ce qui a permis d'augmenter la réactivité de la gestion technique. De nombreuses réunions ont été organisées afin de dresser les constats et d'identifier des pistes d'actions notamment sur la thématique des déchets ou encore de la sécurité.

Ces avancées ont pu être partagées avec les partenaires et validées par toutes les instances lors de la Revue de projet, instance de gouvernance pilotée par la Préfecture, qui a eu lieu fin juin 2023.

Tarbes

Au sein du quartier Bel-Air de Tarbes, l'arrivée d'une chargée de relogement à la SEMI a marqué le lancement de l'opération de relogement des ménages locataires du bailleur social. Sa mission est de rencontrer l'ensemble des ménages afin de définir, avec eux, leurs besoins et souhaits à travers une enquête sociale. 28 ménages ont à ce jour été rencontrés dans ce cadre.

Parallèlement à ce travail de terrain, un groupement de commande a été constitué entre la SEMI, la ville de Tarbes et la CATLP afin de faciliter les différentes procédures et la réalisation des travaux. Le groupement a mandaté une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui devrait, à partir de la mi-2024, accompagner le groupement dans la réalisation du projet et la finalisation d'un travail juridique de longue haleine. Cela permettra à la ville de Tarbes d'acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation de ses travaux d'aménagement et de résidentialisation, et posera les premiers jalons du démarrage technique des opérations.

Le marché de réhabilitation de la serre du Parc Chastellain, qui doit accueillir la maison du projet, a été attribué et la livraison du local est attendue pour début 2025.

Enfin, les travaux de réhabilitation de la copropriété du bâtiment A sont également lancés depuis fin 2023.

Equipements de proximité

La proximité reste un enjeu majeur au sein des quartiers



A l'Ophite, l'espace ressource de la Maison du Projet et l'antenne dédiée au FLE

Ouverte depuis 2016 sur le quartier de l'Ophite, la Maison du Projet a été désignée en 2021, comme lieu d'information et de concertation dédié au renouvellement urbain.

Deux médiateurs, salariés de la ville de Lourdes et sous dispositif Adulte Relais, sont présents quotidiennement pour écouter et orienter les habitants. La Maison du projet accueille une diversité d'actions : des actions sociales (information droit), des actions éducatives (accompagnement à la scolarité, animations à caractère scientifique, ateliers numériques), des permanences pour l'emploi et l'insertion (CitésLab, médiatrice emploi et soutien au numérique du GIP) et les réunions du conseil citoyen.

De manière complémentaire à cet espace ressource, le Point relais constitue un autre espace d'accueil des initiatives portées par les habitants.

L'association Portes Ouvertes dispose également d'un local, mis à disposition par l'OPH65, pour assurer des ateliers socio-linguistiques.



L'espace ressource à Lannedarré: renforcer le lien avec les habitants

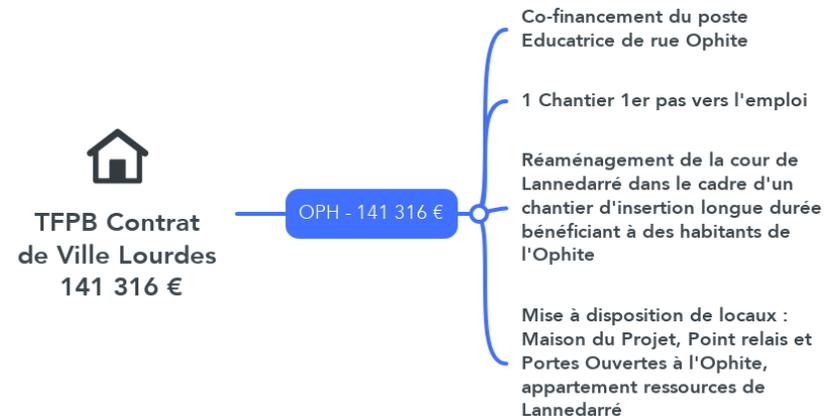
Mis à disposition par l'OPH 65 dans le cadre de la TFPB, ce nouvel espace ressource accueillent des permanences et des actions de la ville, du Conseil Départemental et des associations.

TFPB

L'abattement de la TFPB : une mesure fiscale au bénéfice des quartiers

L'abattement de TFPB est une mesure fiscale d'exonération partielle des bailleurs sociaux, supportée partiellement par les collectivités locales (villes de Tarbes et de Lourdes), dans un objectif de redéploiement financier au bénéfice des quartiers.

La convention fixant des contreparties à cet abattement fiscal constitue une des annexes obligatoires aux contrats de ville. L'abattement de 30% sur la base d'imposition pour les logements situés dans les quartiers prioritaires permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de ces quartiers. Il permet également de définir un programme d'actions avec les partenaires, avec des contreparties négociées.



Sur Lourdes, le bailleur social OPH65 est concerné sur le quartier prioritaire de l'Ophite pour un montant de 141 316 € en 2023.

La proposition des actions s'appuie sur un travail partenarial, piloté par l'Etat, avec l'appui du GIP, et associant le Conseil départemental, les villes de Tarbes et de Lourdes, et la CATLP, en lien avec les Conseils Citoyens.

2.2.2) Développement économique et Emploi

Cités de l'Emploi

Une démarche expérimentale pour soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle dans les QPV

En 2020, le territoire a été retenu comme site expérimental pour porter la Cité de l'emploi de Tarbes et de Lourdes, démarche déployée en 2020 par le ministère de la Cohésion des territoires sur une vingtaine de territoires de la politique de la ville. En 2023, 84 territoires, au total, ont rejoint l'aventure au niveau national.



**Pas un dispositif « de plus »,
mais une démarche innovante
en faveur de l'insertion et de l'emploi**



**Pour mieux coordonner
Pour renforcer les dispositifs existants
Pour inventer de nouvelles actions**

Co-pilotées par la Préfecture et le GIP, en associant l'ensemble des acteurs du Service Public de L'emploi de Proximité (SPEP) et de la Politique de la Ville, les Cités de l'emploi constituent une expérimentation visant à améliorer l'accès à l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Un nouvel espace de travail collaboratif : les comités techniques de suivi

En proposant une collaboration renforcée entre tous les opérateurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, l'idée est d'être plus « efficace ».

Ce nouveau collectif se réunit un après-midi toutes les six semaines à Lourdes, afin de travailler de concert sur des situations dites « complexes ».

Il se compose d'un conseiller de France Travail et de Cap emploi, d'un référent pro de la Mission locale et du Conseil départemental ainsi que d'éducateurs de rue, de chargés d'emploi-insertion, d'assistants de service social et de médiateurs sociaux, et de tous les acteurs locaux qui souhaitent s'y associer.

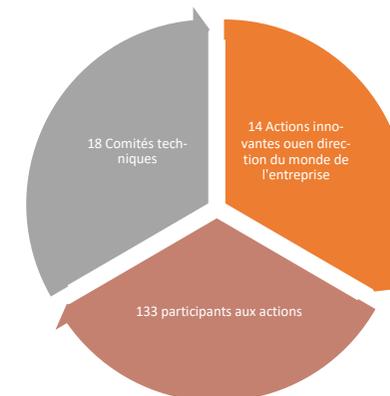


Ce nouvel espace de travail collaboratif permet de mieux appréhender certaines situations complexifiées par de nombreux freins que rencontrent les habitants des quartiers : mobilité, garde d'enfants, manque de réseaux, fracture numérique, problèmes de maîtrise de la langue, problématiques de santé ou situations sociales difficiles...

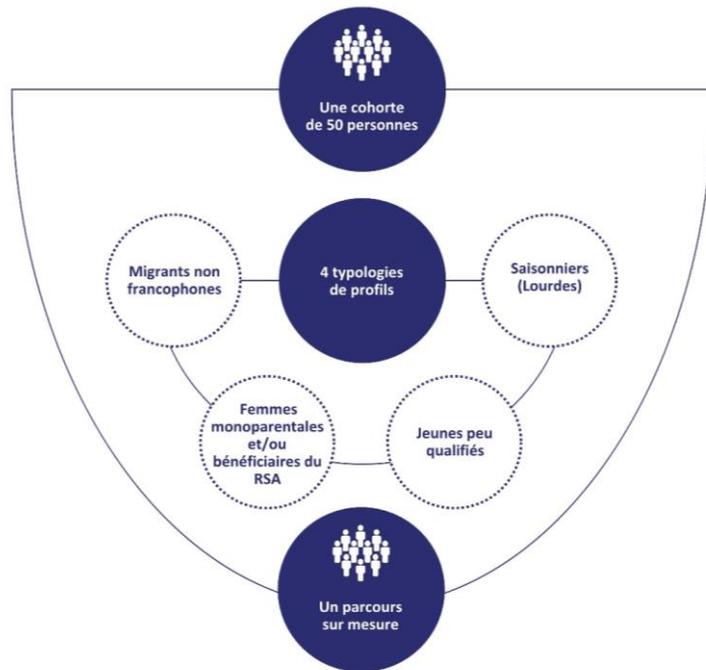
L'idée est de garantir aux résidents des quartiers prioritaires, les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement que celles proposées à l'ensemble de la population.

Le demandeur d'emploi au centre de l'attention du collectif

Identifier les parcours, les risques de décrochage et veiller à une meilleure articulation entre les différents acteurs est un des objectifs principaux de l'expérimentation. Ainsi, en 2023, près d'une centaine de personnes, issues des QPV de Tarbes et de Lourdes, ont pu bénéficier d'un accompagnement « sur mesure ». Pour cela, des actions innovantes, en partant des besoins identifiés, ont été testées afin de lever certains freins.



Un déploiement d'actions progressif, qui part des besoins des personnes



Actions innovantes

- Action à destination des femmes monoparentales et/ou bénéficiaires du RSA ;
- Action Formation français sur objectifs spécifiques (FOS) à destination des salariés allophones des structures ACI ;
- Deux chantiers « 1er Pas vers l'emploi » (Lourdes) ;
- Action d'auto-réhabilitation accompagnée des logements avec les Compagnons Bâisseurs.

L'ensemble des actions est co-construit en partenariat avec les acteurs locaux qui œuvrent au sein des quartiers. Ainsi, Dans6t, Les Petits Débrouillards, Poing d'1 Pacte 65, Wimoov, La Coopérative d'activité et d'emploi Kanopé, CitésLab, le CIDFF, la compagnie Poil au Nez constituent de véritables « ressources » locales

très réactives et force de proposition. D'autres viendront sûrement rejoindre l'aventure en 2024 !



Embarquer les entreprises du territoire et améliorer le rapprochement offres/demandes d'emploi

- Partenariat avec le club « Les entreprises s'engagent » autour d'une action « Un job pour un job » avec l'association Poing d'1 Pacte ;
- Action « Mobilisation vers le monde de l'entreprise des personnes résidants dans les quartiers ».

La Cité de l'emploi a également pour objectif d'intégrer à la démarche le monde de l'entreprise, dont certains secteurs sont en tension. La Fédération du BTP et des associations de l'Économie Sociale et Solidaire sont embarquées dans l'aventure comme Entraide Services et Villages Accueillants, et le Club des Hôteliers et des Restaurateurs de Lourdes a également rejoint l'expérimentation. 2024 poursuivra l'objectif de rapprocher les publics éloignés de l'emploi du monde de l'entreprise.

Soutien au
droit
Commun

Un enjeu majeur

Des outils confortés pour aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi, jeunes comme adultes, et les accompagner dans une reprise de parcours, en lien avec le service public de l'emploi.

L'évaluation à mi-parcours des Contrats de ville a confirmé que les éducateurs de rue en charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes majeurs éloignés de l'emploi, tout comme la médiatrice emploi et soutien au numérique ou la cheffe de projet CitésLab de la CATLP, avaient une vraie plus-value pour toucher des publics dits « invisibles » et faciliter leur retour dans un parcours emploi ou de création d'entreprise, en lien avec le droit commun.

CitésLab a par exemple été affirmé comme l'outil pivot en matière d'amorçage de projets d'activités économiques sur l'ensemble des quartiers politique de la ville :

- 324 personnes accompagnées depuis sa création en 2017 ;
- 70 personnes reçues en 2023 dont 46% intentionnistes, 34% en devenir et 20% en activité ;
- 37% sont des hommes et 63%, des femmes ;
- 12% ont créé leur entreprise et 39% ont suivi un parcours entrepreneurial.

Ce dispositif piloté par BPI France, est porté localement par la CA TLP, avec un appui financier du GIP et de la Région Occitanie.

Les ateliers de l'entrepreneuriat portés par ATRIUM FJT viennent compléter le dispositif CitésLab dans la concrétisation du projet au travers d'une forte collaboration et la co-animation d'actions collectives.

Une offre d'insertion durable en cours de structuration sur Lourdes

Afin d'accroître l'offre d'insertion durable relativement sous dotée sur ce territoire, qui plus est particulièrement impactée par la crise sanitaire, un travail a été engagé autour de deux axes :

- un axe « environnement / espaces verts » porté par Entraide Services, sous la forme d'un Atelier et Chantier d'insertion s'appuyant sur des prestations commandées et financées principalement par la ville de Lourdes (entretien de sentiers de randonnées, des bois, cimetière ...). L'ACI « Autour du lac », démarré fin 2021, a perduré jusqu'à fin 2023.

- un axe « urbain » : bâtiment / construction / réhabilitation » porté par Villages Accueillants sous la forme d'un ACI déjà existant sur le département : l'aménagement de la cour de Lanedarré.



Il convient de rappeler que les chantiers d'insertion sont subventionnés par l'État et le Département (financement au titre de l'insertion). Cela représente environ 70 % du budget des structures porteuses.

Des actions pour permettre une remobilisation et une mise en action concrète des personnes

Les chantiers « premiers pas vers l'emploi » permettent à des jeunes ou des adultes très éloignés de l'emploi de vivre une première expérience salariée en effectuant des missions simples de réhabilitation sur du collectif de bailleurs sociaux (via l'Association Intermédiaire (AI) Entraides Services). En 2023, tous les chantiers prévus ont été réalisés.

Quatre commanditaires se sont engagés en 2023 : ICF Atlantique (1 chantier), l'OPH 65 (3 chantiers), la CATLP (un chantier environnement, cofinancé par le FIPD) et la ville de Lourdes (en partenariat avec la Cité de l'Emploi). Les éducateurs de proximité (PRE, GIP, ville de Lourdes) assurent l'accompagnement éducatif des jeunes pendant les chantiers. Par ailleurs, Villages Accueillants a assuré l'encadrement technique sur les chantiers de l'OPH, amenant une plus-value importante.



Depuis 2016, plus de 44 chantiers ont été réalisés, pour 193 participants

Le bilan commun fait apparaître que cet outil est vecteur de citoyenneté, facilite l'ancrage des éducateurs sur le quartier et permet la découverte du territoire par les participants. Par ailleurs, la possibilité de tester les savoirs être d'une personne permet ensuite de le positionner sur une formation ou un emploi.

Le renforcement des moyens dédiés à la mobilité

Le GIP soutient depuis plusieurs années l'auto-école sociale portée par MOB 65, en complément du Conseil Départemental, afin de permettre à des publics rencontrant différentes difficultés d'accéder au permis de conduire. En 2023, 21 habitants des QPV, 17 à Tarbes et 4 à Lourdes, grâce à l'implantation de MOB65 deux jours par semaine à l'Espace Cazenave, ont pu bénéficier d'une prise en charge de leur code et de leur permis à hauteur de 1500€, moyennant leur engagement assidu dans les cours organisés par l'auto-école et une participation d'environ 300€ chacun. De son côté, en 2023, WIMOOV a déployé une action consacrée au maintien d'une mobilité autonome des séniors.



PaQte

Une collaboration renforcée avec les entreprises nationales et locales à travers l'initiative « la France une chance, les entreprises s'engagent » et les dispositifs « Plan 10 000 entreprises et PaQte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises »

Le PAQTE vient prendre la suite de la charte « Entreprises et quartiers », comme outil de mobilisation du partenariat entre les entreprises et les acteurs de l'emploi sur les QPV. Initié par le Ministère de la Ville, il constitue une approche originale de collaboration entre le monde économique et les acteurs de la politique de la ville. Il vise à accroître l'implication des entreprises dans le développement économique et social des quartiers prioritaires, en favorisant la mise en œuvre d'actions qui participent à lever les freins à l'emploi et l'insertion des habitants. La co-animation et le suivi des engagements ont été confiés à la CCI, en cohérence avec le portage du club « les Entreprises s'engagent ».

2.2.3) Cohésion sociale

La cohésion sociale est un champ sur lequel la politique de la ville intervient fortement depuis de nombreuses années. De nouvelles orientations ont été confortées dans le cadre du PERR 2019 / 2023 : l'inclusion numérique, la santé et la parentalité.

Santé

Un soutien conforté aux actions menées en matière de santé dans le cadre de la rénovation des CDV

Dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville, la thématique de la santé a été plus spécifiquement investie en 2022-2023. Le travail mené en concertation avec les institutions, les associations et les habitants, fait ressortir des besoins renforcés en matière de démographie médicale et d'éducation à la santé.



La médiation en santé menée par la CPAM s'est poursuivie en 2023 dans les quartiers politiques de la ville de Tarbes et de Lourdes.

La médiation en santé est la co-construction d'une relation entre un public et des acteurs en santé pour favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention. C'est un rôle de passeur, de faiseur de liens. Le médiateur travaille dans une relation de grande proximité avec les personnes pour les mettre en confiance, les orienter et les accompagner ; dans un souci de confidentialité, de neutralité et en visant l'autonomie des personnes et des structures de santé. Son rôle est de mieux comprendre les freins et de trouver

des leviers pour l'accès aux soins et aux droits.



553 personnes accompagnées
en 2023 à l'occasion de 24 actions collectives
(Ateliers prévention, dépistage, nutrition, ateliers parents...)



1401 personnes rencontrées
dont 394 accompagnements renforcés

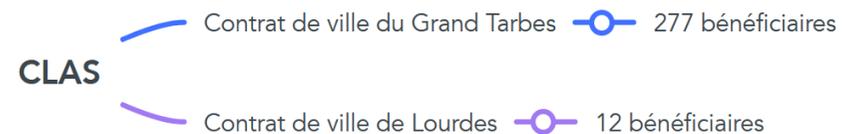
Education

Un volet éducatif réaffirmé : des actions pour accompagner les élèves dans leur parcours, en complément de l'Éducation nationale

Un dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité primaire et collège déployé au bénéfice du quartier prioritaire Ophite et de veille active de Lourdes.

Le CLAS, dispositif national piloté par la CAF, est activé sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville. Il vient en complément de la mesure « devoirs faits » et de l'aide personnalisée proposée par l'Éducation nationale. Il prend appui sur trois axes :

- l'accompagnement à la scolarité pour l'élève ;
- l'accompagnement des parents dans leurs relations avec l'école et le devenir parent d'élève ;
- l'ouverture culturelle.



L'orientation positive des jeunes

Agir en amont pour favoriser une insertion socio-professionnelle des jeunes avait été identifié comme un objectif important du Contrat de ville, objectif se situant à la croisée du volet Education et du volet Emploi. C'est également un axe prioritaire du PAQTE.



Le dispositif interministériel et partenarial porté par les ministères de l'Education nationale, de la Jeunesse et des sports, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de la Politique de la Ville, les Cordées de la réussite constituent le cadre de référence national pour la mise en œuvre d'actions visant à accroître les opportunités de parcours des collégiens et des lycéens qui peuvent être "empêchés" du fait de leur origine sociale et/ou territoriale, à envisager des études post-bac.



L'objectif est de lever les obstacles psychologiques, sociaux, culturels qui peuvent freiner ces jeunes dans la construction de projets qui leur correspondent. Plusieurs Cordées interviennent dans les Hautes-Pyrénées dont Egalité active/Université Toulouse 3 - Paul Sabatier (UT3) par une présence effective sur le territoire. Le partenariat mis en place avec les établissements scolaires et les acteurs de terrain permet un meilleur ciblage des élèves des QPV. Pour l'année scolaire 2022-2023, parmi les 868 élèves inscrits dans cette cordée, 211 sont issus des QPV.



Culture

La convention triennale « Culture et politique de la ville dans les Hautes-Pyrénées », signée entre la DRAC, le GIP et les collectivités locales pour la période 2018/2020, prolongée par avenant jusqu'à fin 2023

Cette convention triennale et sa prolongation marque la volonté de renforcer les actions et le partenariat sur ce champ.

Sa mise en œuvre a permis de faire converger la stratégie et des moyens financiers au sein d'un appel à projet commun culture et politique de la ville. La DRAC délègue au GIP ses crédits d'intervention dans ce cadre-là, de manière complètement atypique en France.



Cette convergence de moyens a apporté une vraie plus-value depuis 2018 sur les QPV : 45 projets différents avec une forte dimension artistique ont été soutenus sur quatre ans, avec un soutien financier de la DRAC de 311 000 €. 10 ont été menés avec des établissements scolaires, en particulier les deux résidences de territoire, soit environ 300 enfants participant à des projets chaque année au sein des établissements scolaires.



300 enfants concernés en milieu scolaire



311000 euros de crédits DRAC délégués depuis 2018



7 résidences de territoires



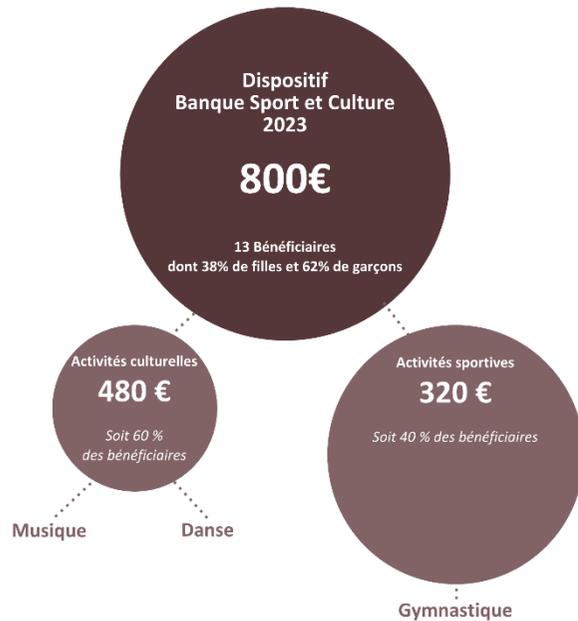
35 projets différents

Sport

Un territoire impliqué pour la pratique sportive

En matière d'accès aux sports, la ville de Lourdes est particulièrement impliquée dans le soutien des associations qui œuvrent à ces fins sur la ville et les quartiers. La CATLP a pris part, dans le domaine du sport, aux objectifs du Contrat de Ville en proposant dans un des QPV un stage « Sauve Nage » permettant aux plus jeunes enfants de se sauver d'une éventuelle noyade. Cette action sera développée sur le contenu et sur d'autres territoires les prochaines années.

D'autres acteurs sportifs s'investissent sur les QPV à l'image d'Athlé 65 qui propose des actions de découverte du patrimoine culturel et naturel par la randonnée aux habitants des quartiers lourdaï.



La Banque Sport et Culture en 2023

Le guichet unique d'aides à la pratique sportive, mis en place depuis plusieurs années entre la ville de Tarbes, la SDJES Education Nationale et le GIP PV, se poursuit.

2.2.4) Priorités transversales

Participation citoyenne

En 2023, les Conseils Citoyens mobilisés

Des projets émanant des Conseils Citoyens et financés dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants (FPH)

En 2023, à l'échelle de la géographie prioritaire de la CATLP, 4 projets issus des réflexions collectives menées en Conseil Citoyen ont vu le jour et ont été financés grâce au FPH, dont deux à Lourdes :

- Visite des Séniories d'Aureilhan de l'OPH65 par les membres du collège Habitants du Conseil Citoyen de l'Ophite, dans le cadre du relogement relatif au projet de renouvellement urbain ;
- Organisation de la « Fête de la rentrée du Grand Lannedarré » par l'ensemble des membres du Conseil Citoyen de Lannedarré.

Pour rappel, ce fonds est financé par la CAF et par l'OPH65, dans le cadre de la valorisation de l'abattement de la TFPB.



Valeurs de la République

Un plan national pour favoriser le dialogue avec les populations et répondre aux sollicitations et besoins des professionnels et des bénévoles



Porté par l'ANCT au niveau national et par les DREETS au niveau régional, ce plan a pour objectif d'adresser aux professionnels, agents publics, bénévoles associatifs, adultes-relais un discours clair et univoque sur les valeurs de la République et de la laïcité. Il a pour finalité de répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles et de leur apporter un appui et un soutien dans le cadre de leurs activités quotidiennes, fondés sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et dans une logique de dialogue avec les populations.

Le département des Hautes-Pyrénées dispose d'une douzaine de formateurs habilités pour déployer le plan "Valeurs de la République et Laïcité".

85 personnes ont été formées aux valeurs de la République et de la laïcité. A l'occasion de la semaine de la laïcité, plus de 180 élèves des sept lycées professionnels ont assisté à une conférence de Hiam Mouannès, maître de conférences de droit public à l'Université de Toulouse Capitole. Cela a donné lieu à de riches échanges permettant de mieux comprendre le principe de laïcité.

Numérique

L'inclusion numérique, une nouvelle priorité du Contrat de ville

La stratégie nationale pour un numérique inclusif, annoncée le 18 septembre 2018 et pilotée par la Société numérique de l'Agence du numérique, part du constat d'une « accélération de la dématérialisation des services publics et du

retard des Français en matière de compétences numériques ». Elle prévoit d'accompagner vers l'autonomie les personnes en difficulté en appuyant la structuration des filières de médiation, d'outiller les aidants et de soutenir le déploiement d'actions locales efficaces et cohérentes par les collectivités territoriales.



L'ensemble des partenaires associés à la rénovation des contrats de ville, membres des conseils citoyens, associations, institutions, a constaté de manière unanime et avec une certaine inquiétude, que même si l'accès à l'informatique est un outil offrant de nombreux potentiels, cela représente un frein croissant dans l'accès aux droits et participe au renoncement aux droits des personnes les plus fragiles. Plusieurs initiatives d'actions d'accompagnement au numérique se sont mises en place depuis 2015 sur les QPV, qu'il convient désormais de structurer, de sécuriser et d'articuler avec le droit commun et les actions existantes menées par les partenaires.

Dans cette optique en 2023, notons la continuité de la structuration du réseau :

- Pour mailler le territoire : des postes de conseillers numériques irriguent les QPV, CCAS Tarbes, Mairie de Lourdes, associations Dans6T, RAS Melting potes (café solidaire) + deux postes de médiateurs en convention adultes-relais (engagés en 2020)
- Pour animer les territoires, notamment par la continuité de l'expérimentation sur le quartier Tarbes Nord portée par l'association les Petits Débrouillards et la France Services de Laubadère visant à faciliter l'accès aux droits par les usages

du numérique. Ce projet permet de faciliter les orientations réciproques et proposer un service optimisé mêlant accompagnement individuel et collectif, temps d'acculturation thématiques, accès à des espaces ressources équipés.

> Ce sont en 2023 : 152 personnes accompagnées dont 62% de femmes

- Pour équiper les professionnels : des espaces ressources sur chaque quartier doté de matériel numérique grâce à l'ANCT ;
- Pour équiper les particuliers : un partenariat entre Dans6T et la BNP permet annuellement de récupérer 10 ordinateurs qui seront distribués à des particuliers sur les quartiers de Tarbes.
- Pour communiquer via une plaquette réalisée par quartiers et des outils collaboratifs.
- Pour faire réseau, via la mise en œuvre d'un cercle numérique qui réunit les opérateurs et collectivités engagés en faveur de l'inclusion numérique.

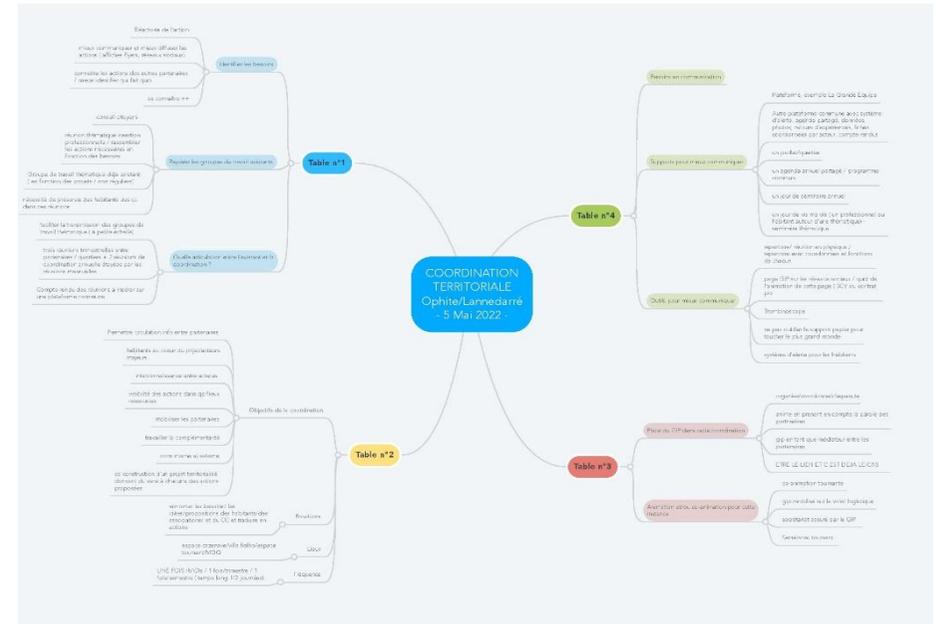


Coordination des acteurs de terrain et outil d'ingénierie au service du travail partenarial

Continuité des coordinations territoriales

L'année 2023 a permis la continuité des coordinations territoriales des acteurs de terrain. Depuis, ces coordinations continuent, au rythme d'une par quartier et par trimestre. Ces temps privilégiés par quartier sont organisés afin d'enclencher une réflexion collective à partir de l'expertise et des constats de chacun afin :

- D'identifier les besoins de coordination et les articulations possibles avec les groupes de travaux existants au niveau du quartier ;
- De déterminer ensemble la périodicité nécessaire aux instances de coordination et le type d'animation souhaité ;
- De définir les outils de communication et collaboratifs les plus pertinents.



Ces instances de coordination, trimestrielles, permettent :

- **Une prise en compte collective des singularités du quartier**, notamment en ce qui concerne la programmation des actions financées dans le cadre de l'Appel à Projets du GIP Politique de la Ville ;
- **L'évaluation au fil de l'eau de l'efficacité des différents outils de communication et collaboratifs** mis au service des territoires par l'équipe du GIP Politique de la Ville et leur ajustement, le cas échéant.

Des outils d'ingénierie de développement social local au service des QPV

Le développement social local s'inscrit dans une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.

Comme réponse au délitement du lien social, le développement social local est une manière d'aborder le défi majeur de la cohésion sociale. Il a pour ambition

de mettre en œuvre un projet territorial global partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, voire de transformation et de promotion sociale. Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité.

A cette fin, le GIP Politique de la ville s'appuie sur des instances complémentaires et a créé et utilise différents outils :

- **L'organisation de la gouvernance du GIP** à travers le recensement des réunions et instances animées, pilotées, coordonnées par l'équipe technique du GIP Politique de la Ville et leur calendrier :
 - Equipe-projet (tous les 3èmes jeudi du mois),
 - Cercle stratégique (1 fois/trimestre),
 - Conseil d'administration (entre 4 et 5/an),
 - Conseil Citoyen (1/mois hors juillet et août),
 - Réunion d'équipe (1 fois/ semaine, mardi 9h30-11h)
 - Coordinations territoriales (1fois/trimestre/quartier)
- **Les outils**, créés ou en cours de création qui favorisent la mise en synergie partenariale, pour une gestion de projets facilitée et concertée :
 - Cartographie des acteurs ;
 - Trombinoscope / Répertoire ;
 - Plateforme pour faciliter la mise en commun
- **Les supports de communication** créés qui permettent de mettre en lumière les activités des partenaires de la politique de la ville sur les quartiers, les actualités :
 - Brochures de programmation estivale
 - Kit communication « quartiers connectés » ;
 - Rapport d'activité
 - Presse institutionnelle papier et audiovisuelle
 - Newsletter mensuelle (padlet)
 - Enquêtes flash

Planning hors vacances scolaires - Les couleurs correspondent aux bulles du verso

Lieu	lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Opहितe	9h-12h 14h-17h30		9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Lannédarrec-Astazou	9h-12h 14h-17h30		9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Centre Social CCAS			9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
France Services	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Cyberbase Vidéothèque			9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30

LS Matériel informatique
 I Répertoire individualisé
 C Accompagnement scolaire
 A + de 60 ans

OPHITE ET GRAND LANNEDARRE QUARTIERS CONNECTÉS

Guide des professionnels

Des ateliers numériques gratuits, pour tous
 Des temps conviviaux et festifs
 Un réseau d'entraide
 Des conseils pour l'accès au matériel informatique
 Des ressources pour sécuriser les usages d'internet et des réseaux sociaux

- **Les process administratifs** rationalisés qui permettent un gain de temps administratif :
 - Passage à la signature électronique
 - Lancement et exploitation d'outils collaboratifs



- Mise en synergie partenariale pour l’instruction des projets déposés dans le cadre des Appels à projets principal et complémentaire.

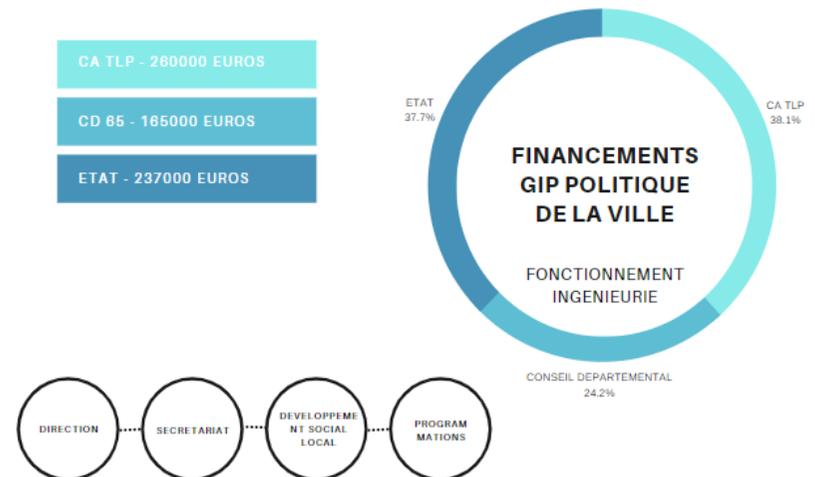
L’intention technique a été de recenser les instances, outils, supports, process, d’en créer certains et d’en améliorer d’autres afin de :

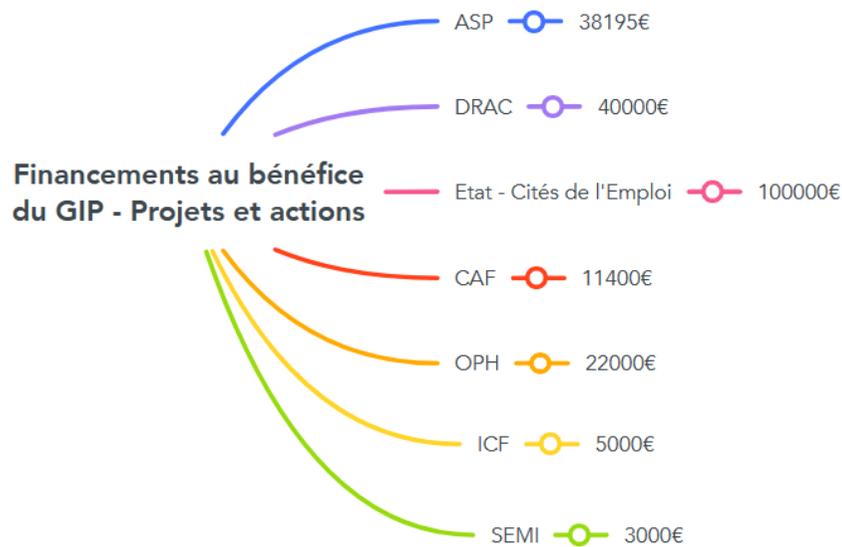
- **Favoriser la contribution réelle des habitants dans l’action publique** (information, participation, collaboration, contribution) en échafaudant un planning des CC et des ordres du jour articulés temporellement aux instances de gouvernance du GIP ;
- **Permettre une meilleure inter-connaissance et/ou coordination des opérateurs associatifs et publics** qui œuvrent sur un même territoire prioritaire grâce à la relance des Coordinations territoriales ;
- **Maximiser le temps des agents du GIP passé dans la gestion/l’émergence/l’accompagnement des projets** structurants/innovants grâce à la rationalisation des process administratifs ;
- **Faciliter la compréhension des appels à projets du GIP Politique de la Ville** par les opérateurs associatifs en rendant visible et accessible le processus d’instruction ;
- **Mieux communiquer à l’externe et à l’interne** à travers la conception d’outils papier, de brochures, l’exploitation d’outils collaboratifs, le partenariat avec les collectivités ;
- **Capitaliser le travail de développement social local engagé sur l’année 2021-2022.**

2.3) Bilan financier

Les crédits spécifiques de la politique de la ville

Il est rappelé que le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l’État, la CATLP, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un GIP mutualisateur de financements et de stratégies. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire par l’intermédiaire du GIP au vu du plan d’actions établi de façon partenariale par l’ensemble des institutions membres de ce GIP.

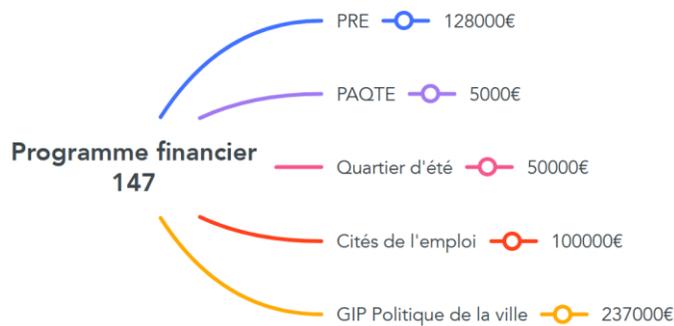




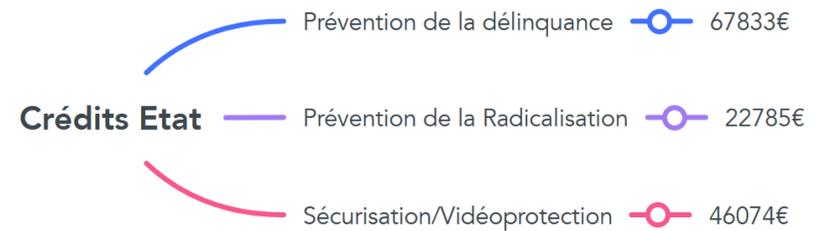
Les subventions autres qui viennent alimenter des projets dans les quartiers

Au-delà des leviers financiers mutualisés au sein du GIP pour permettre la réalisation des objectifs de la politique de la ville sur le territoire des Hautes-Pyrénées et en complément de la participation de l'État au fonctionnement et volet opérationnel du GIP, l'État alloue des crédits spécifiques de la politique de la ville supplémentaires au territoire (Programme financier 147) répartis de la façon suivante :

Les crédits du programme 147



Les crédits de l'Etat via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPD)

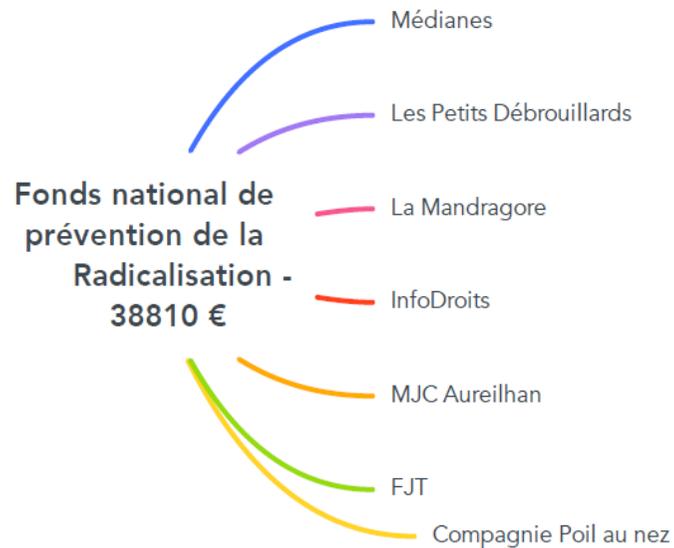


Les crédits 2023 de la Région Occitanie qui participent au déploiement des actions politique de la ville sur le territoire des Hautes-Pyrénées

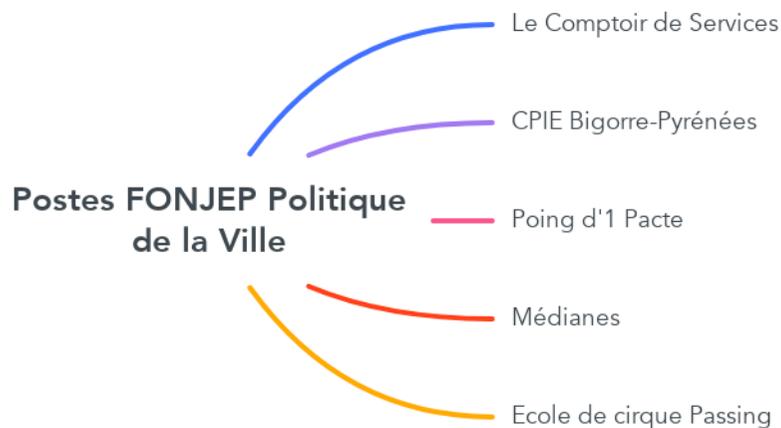


Financement dans le cadre de l'Appel à Projets Entrepreneuriat de deux opérateurs porteurs de projets (CitésLab et Atrium FJT pour Les ateliers de l'entrepreneuriat) pour un montant de 19 000€ en 2023.

Les crédits 2023 de la CAF au titre du Fonds National de Prévention de la Radicalisation visant la citoyenneté, le lien social, le vivre ensemble, l'accompagnement à la transition numérique et à la formation aux usages des habitants, le repli communautaire et la pédagogie du contre-discours dans l'objectif de prévenir toute sorte de radicalisation.



L'Etat soutient également le fonctionnement de la vie associative via le FDVA 2 ainsi que grâce à l'attribution de postes FONJEP



La mobilisation du droit commun

La mobilisation du droit commun de l'ensemble des institutions intervient en amont ou en complément des financements « politique de la ville » alloués de façon spécifique aux actions en direction des QPV et de leurs habitants.

Sur les actions relevant de la Santé visant à :

- Améliorer la prise en compte globale de la santé, assurer l'accès aux soins et développer le travail de prévention, développer des projets innovants visant à améliorer la santé des personnes âgées.

Notons la mobilisation de moyens humains et financiers du CCAS de Lourdes mais aussi de la Conférence des financeurs.

L'épicerie sociale portée par le CCAS de Lourdes développe également une action forte autour de l'alimentation, financée par le CCAS. Les actions visant à soutenir des projets innovants visant à améliorer la santé des personnes âgées ont été financées par le Conseil départemental (mise à disposition de moyens financiers sur des crédits conférence des financeurs)

Sur les actions relevant du champ du social visant à :

- Permettre aux personnes en souffrance psychosociale de consulter gratuitement un psychologue et/ou d'être orienté vers les partenaires de la santé mentale.

Notons la mobilisation du Conseil Départemental au titre du Programme Départemental d'insertion qui conventionne avec l'association ALEPH qui intervient sur le territoire départemental et notamment sur les QPV.



S'agissant de l'accompagnement social global, la Maison départementale de la solidarité de Lourdes accueille des habitants des quartiers de Lourdes.

Sur les actions relevant de la petite enfance et de la jeunesse visant à :

- Garantir les conditions de la réussite éducative de tous.

Notons un fort investissement, en moyens humains et financiers de la ville de Lourdes (services jeunes/éducation), la ville a créé en 2017 un service Citoyenneté jeunesse, comprenant des animateurs et un éducateur qui interviennent sur l'ensemble de la ville et de manière renforcée sur les quartiers de la politique de la ville.

Un centre social est porté par ce service, agréé et financé par la CAF.

- Garantir la démocratisation de la culture pour tous.

Afin de dynamiser les territoires en termes d'offres d'activités de culture scientifique et technique pour les jeunes, le Conseil Départemental accompagne également l'association Les Petits Débrouillards en finançant le poste de la coordinatrice départementale au titre du FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire).

Sur les actions relevant de l'emploi et du développement économique visant à :

- Garantir les mêmes chances d'accès à l'emploi et/ou à l'insertion

Depuis 2015, le Conseil d'administration du GIP a fait de ce volet une priorité du Contrat de ville, en y consacrant au moins 20 % de financement sur l'enveloppe annuelle. Comme indiqué supra, la mobilisation de la TFPB constitue un levier financier important (plus de 110 000 € ont été fléchés vers des actions emploi en 2023).

Fort de ses compétences dans le domaine économique, la CA TLP a mobilisé de notables moyens de droit commun en 2023 tant financiers qu'humains sur des actions visant à identifier de nouveaux leviers de développement économique.

Ainsi :

- ✓ le portage de la démarche CitésLab se poursuit pour la 6ème année, à l'échelle des QPV, pour un montant de 19400 € ; le dispositif est désormais porté par le service Habitat/Politique de la Ville de la CA TLP ;
- ✓ le financement d'un chantier 1ersPas vers l'emploi est renouvelé en 2023 (balisage des sentiers de randonnée, en partenariat avec le service environnement)

Par ailleurs, le Conseil départemental a soutenu les actions visant à accompagner de façon renforcée vers l'emploi, les publics des QPV les plus éloignés, en lien avec le PTI et le PDI. Concrètement :

- ✓ « Ha-Py Parrainage » permet à des chercheurs d'emploi d'être coachés par des élus, des cadres ou dirigeants d'entreprises locales.
- ✓ Crit Interim à Lourdes, par contractualisation avec le Département, propose une action sur 6 semaines à des personnes bénéficiaires du RSA afin de les aider à valider un projet professionnel et retrouver un emploi.
- ✓ l'association ACOR (Action pour le conseil et le recrutement), qui a contractualisé avec le Département pour accompagner de façon soutenue des chercheurs d'emploi, organise des cafés de l'emploi sur le territoire (principe d'une mise en contact directe d'entreprises qui recrutent avec des demandeurs d'emploi)
- ✓ la chargée des Clauses d'insertion sociales qui promeut la clause (Cf supra)

France Travail dédie spécifiquement deux conseillers aux habitants des quartiers prioritaires dans le cadre du programme Data QPV/FSE.

A noter également en 2023, des crédits complémentaires importants fléchés par l'Etat sur les Cités de l'Emploi à hauteur de 100 000 €.

Afin d'accompagner l'émergence de nouveaux leviers de développement économique, il est à noter l'appui financier déterminant de la BPI sur le projet CitésLab (plus de 16 000 €).

Sur les actions relevant du cadre de vie et du renouvellement urbain visant à :

- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Les actions prévues dans le cadre de ce pilier sont majoritairement accompagnées par le droit commun de l'État (moyens et financements), tant dans le cadre des projets NPNRU (droit commun DDT+ANRU) que des opérations Opah RU (droit commun DDT + Anah). Il est également à noter la mobilisation de la CDC sur certaines actions, ainsi que du FEDER.

Sur ce pilier, la CA TLP a mobilisé ses moyens humains de droit commun pour assurer la prise en compte des QPV dans la stratégie urbaine à l'échelle de la ville et de l'agglomération, mais aussi des moyens financiers dans le cadre des études NPNRU en cours.

2.4) Perspectives 2024

Un nouveau contrat de ville Tarbes Lourdes Pyrénées Engagements quartiers 2030

Le contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements Quartiers 2030 succèdera à compter d'avril 2024 aux contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes 2015-2023.

Il constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée, qui se verra réactualisé en 2027. La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et plus précisément son article 6, en fixe le cadre.

La circulaire de la secrétaire d'Etat en date du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, et l'instruction en date du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de Ville Engagements quartiers 2030, en rappellent les principes structurants à savoir :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire ;
- La prise en compte de la participation citoyenne dès l'élaboration du contrat de ville, permettant l'identification des grandes thématiques et projets à conduire tout au long du cycle 2024-2030 ;
- L'articulation du contrat de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire pour s'assurer de la forte mobilisation du droit commun.

Ces principes structurants permettront de :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses adaptées aux attentes des habitants en matière d'emploi, de transition écologique, d'éducation, d'accès à la culture, au sport et plus généralement d'accès à tous les services publics.

Ainsi le contrat de ville constituera le cadre de déploiement des stratégies territorialisées permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à

l'échelle du territoire, en assurant une déclinaison et un suivi par quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) en lien étroit avec les habitants et avec la mobilisation effective des acteurs publics et privés.



Communication

L'année 2023 sera marquée par l'approfondissement de la réflexion autour d'une stratégie de communication rythmée par les temps forts de la gouvernance du GIP, tournée vers les habitants et les acteurs de la Politique de la Ville.

Les outils déjà développés seront optimisés et actualisés (padlet, kits numériques, programmation estivale, Frama : tableaux, sondages, traitement de texte collaboratif...).



3 – PACTE FINANCIER ET FISCAL

En 2017, avec la création de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, un nouveau pacte financier et fiscal a été voté le 28 juin. Il a permis en particulier aux communes concernées par des quartiers en difficulté (notamment Tarbes, Lourdes et Aureilhan) de conserver des ressources suffisantes et a minima équivalentes à celles dont elles disposaient en 2016, et ce alors même que l'application du droit commun aurait conduit ces dernières à une diminution de leurs ressources propres.

Ce pacte constitue toujours un fondement du maintien des grands équilibres de la communauté d'agglomération.



« Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI. Il s'articule au projet de territoire et au schéma de mutualisation en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal. »

Source : CNFPT

4 – MODALITES D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

La ville de Lourdes a bénéficié, au cours de l'exercice 2023, de **287 759 €** au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), instituée par la Loi du 13 mai 1991. En contrepartie, en application de l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient que soient retracées les actions menées en matière de développement social et urbain et d'indiquer les moyens qui y sont affectés, avec le financement du produit de la DSU.

Valorisation directe : 237 514 €

- Cité stade Lannedarré : coût 124 683 € HT - 79 300 € de subventions soit reste à charge 45 383 € ;
- Accompagnateurs scolaires janvier-juillet 2023 : coût 28 611 € TTC - remboursement CATLP 13 878 €, reste à charge 14 733 € ;
- Passages protégés Entraide services : 90 069 € ;
- Chantier d'insertion ACI Autour du lac, Entraide services : 69 979 € ;
- Subventions Maison de quartier Ophite et Maison de quartier de Lannedarré : $2625 \times 2 = 5250$ € ;
- Subvention Portes ouvertes : 4600 € ;
- Subvention FIL : 2500 € ;
- Chantier 1er pas vers l'emploi - stade Béguère (Déco X Pression) : 5000 €.

Valorisation indirecte : 50 245 €

- 3 chantiers 1^{er} pas vers l'emploi : encadrement éducatif par la ville de Lourdes ;
- Actions menées par le centre socio-culturel Lorda sur les QPV en termes de jeunesse, de médiation et de parentalité.



© Service communication - Ville de Lourdes

« La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. »

Code général des collectivités territoriales

Paragraphe 2 : Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - Article L2334-15



RAPPORT D'ACTIVITE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2023